



École Municipale de Musique

Jean-Ferragut



2022-2023

L'École Municipale de Musique (EMM) a pour mission la formation du musicien amateur, l'enseignement artistique spécialisé et l'éducation artistique culturelle, ainsi que le soutien aux pratiques amateurs.

L'EMM en chiffres...



245 ÉLÈVES dont 40 enfants
en éveil musical (3 mois à 6 ans)



21 DISCIPLINES instrumentales



17 ENSEIGNANTS



1 SECRÉTAIRE,
1 DIRECTRICE

INSTRUMENTS ENSEIGNÉS

- Vent : flûte traversière, clarinette, saxophone, trompette, cornet, trombone, tuba, saxhorn
- Cordes : violon, violon baroque, alto, violoncelle, guitare classique, guitare d'accompagnement, guitare basse, vielle à roue
- Claviers : piano, synthétiseur, accordéon
- Batterie et percussions
- Nouveauté : guitare électrique



Formation musicale :

discipline centrale de l'apprentissage musical en lien avec la formation instrumentale et les pratiques collectives

Pratiques collectives :

chorale SAM Doubidou, chorale SAM Chabada, chorale gospel, orchestre junior, atelier de percussions corporelles, atelier de percussions instrumentales, atelier de chant choral, atelier de danses et musiques traditionnelles, atelier de musiques actuelles, groupe de musiques de chambre

Éducation artistique et culturelle :

environ 500 personnes supplémentaires bénéficiant d'interventions hebdomadaires de nos professeurs hors les murs (écoles...).



CURSUS ÉVEIL

Groupe 1 : pour les enfants de 3 mois à 18 mois (accompagnement obligatoire d'un représentant légal).

Atelier de 45 minutes toutes les deux semaines.

Groupe 2 : pour les enfants de 18 mois à 3 ans (accompagnement obligatoire d'un représentant légal).

Atelier de 45 minutes toutes les deux semaines.

Groupe 3 : pour les enfants de PS et MS de Maternelles (accompagnement facultatif d'un représentant légal).

Atelier de 45 minutes toutes les semaines.

Groupe 4 : pour les enfants de GS de Maternelle et les CP de Primaire n'ayant pas suivi les ateliers d'éveil (accompagnement facultatif d'un représentant légal).

Atelier de 45 minutes toutes les semaines.

Initiation possible à un instrument lors de cours de 20 minutes.





ETUDES MUSICALES

A l'instar de l'Education Nationale, le cursus des études musicales est structuré en trois cycles.

Le premier cycle peut être précédé d'une période d'éveil. La durée de chaque cycle est de 3 à 5 ans. Les cycles sont définis par leurs objectifs. Ils constituent chacun un ensemble cohérent d'acquisitions et de savoir-faire.

La formation des musiciens est globale : elle comprend, nécessairement, une discipline instrumentale, une discipline de formation musicale générale et une pratique soutenue et diversifiée de la musique d'ensemble dès le début de l'apprentissage musical.

Cursus cycle 1 : Ouvert aux enfants de CP qui ont déjà fait de l'éveil, les enfants de 7 ans et plus, les adolescents débutants, les adultes débutants.

Formation musicale + pratique instrumentale + pratiques collectives.

Durée entre 3 et 5 ans, possibilité d'une année supplémentaire sur avis de l'équipe pédagogique.

Participation obligatoire aux manifestations publiques.

Cursus cycle 2 : Pour les élèves enfants/adolescents/adultes qui ont validé un 1er cycle.

Formation musicale + pratique instrumentale + pratique collective.

Durée entre 3 et 5 ans, possibilité d'une année supplémentaire sur avis de l'équipe pédagogique.

Participation obligatoire aux manifestations publiques.



Cursus cycle 3 : Ouvert aux élèves qui ont validé un 2^{ème} cycle.

- * Sur projet personnel de l'élève
- pratique instrumentale + pratique collective + FM en option
- Participation obligatoire aux manifestations publiques.



Cursus spécifiques

- * *Cursus musique traditionnelle* : pour les élèves qui ne souhaitent pas entrer dans le cursus classique. Concerts et bals obligatoires.
- * *Cursus adapté* : pour les personnes en difficultés avec attestation sur l'honneur d'un représentant légal.
- * *Cursus adultes expérimentés* : sur projet personnel.
- * *Cursus adultes débutants non diplômant* : durée de 3 ans : pas d'évaluation : FM en option, pratiques collectives en option, manifestations publiques facultatives.

Nouveautés

- * Initiation à la musique ancienne.
- * Initiation à la direction d'orchestre en partenariat avec l'Union Musicale.
- * Initiation à la création sonore en partenariat avec l'Abbaye de Noirlac.

PRATIQUES COLLECTIVES



Vocales

* 2 ateliers chant choral : 45 minutes pour les élèves de FM cycle 1 années 1 et 2

* Chorale « SAM Doubidou » :
1 heure pour les enfants de 7 à 13 ans

* Chorale « SAM Chabada » :
1 heure 30 pour les enfants à partir de 14 ans et les adultes (chanson française, musique du monde)

* Chorale gospel « Rainbow » :
1 heure 15 pour les enfants à partir de 10 ans et les adultes débutants et intermédiaires

* Chorale gospel « Rejoice » :
1 heure 15 sur avis pédagogique

Musiques traditionnelles

* Atelier danse/musique :

45 minutes pour les élèves de FM cycle 1 – années 1 et 2

* Atelier danse/musique :

1 heure 30 pour les élèves à partir du cycle 1 – 3ème année.

Musiques actuelles

* Atelier « Learning » : 1 heure 30 pour les élèves débutants

* Atelier « Get Louder » : 2 heures sur avis pédagogique

* Ensemble accompagnement : 1 heure



Orchestre

* Orchestre junior avec soundpainting (improvisation collective basée sur l'oralité et l'apprentissage par gestes) : 1 heure pour les élèves de cycle 1 années 3, 4 et pour les élèves de cycle 2 années 1, 2

* Orchestre d'Harmonie Union Musicale : 2 heures pour les élèves vents et percussions à partir du cycle 2 année 3

Percussions

* 4 ateliers percussions corporelles :

45 minutes pour les élèves de FM cycle 1

* 4 ateliers percussions instrumentales :

45 minutes pour les élèves de FM cycle 1

* Ensemble de percussions :

1 heure pour les élèves de la classe batterie/percussions cycle 2



Musique de chambre

Sous forme de session à partir du cycle 2

Ensemble de guitares classiques avec basse électro-acoustique : 1 heure 15 pour les élèves de cycle 1 années 3, 4 et début de cycle 2.

Musique ancienne

Sous forme de session et sur avis pédagogique.

TARIFS 2022-2023

	SAINT-AMAND-MONTROND					EXTÉRIEUR
Quotient Familial	QF<750€	750€<QF<1050€	1050€<QF<1500€	1500€<QF<2000€	QF>2000€	
Éveil musical						
Éveil musical de 3 mois à 3 ans	4€ la séance					8€ la séance
Éveil musical à partir de 4 ans	50	70	80	90	100	165
Cursus classique ou spécifiques						
Tarif enfant	50	60	70	80	90	140
Tarif étudiant & demandeur d'emploi	60	75	85	95	105	140
Tarif adulte	160	170	180	190	200	280
Formation Musicale seule						
Tarif enfant	20	30	35	40	45	70
Tarif étudiant & demandeur d'emploi	35	40	45	50	55	70
Tarif adulte	70	80	90	100	110	140
Pratique collective seule						
Tarif enfant	50	70	90	100	110	120
Tarif étudiant & demandeur d'emploi	50	70	90	100	110	120
Tarif adulte	80	90	100	110	120	130
Location d'instrument	50€ par trimestre / 120€ par année scolaire					
Frais de dossiers	20€ par année scolaire					

Le quotient familial est calculé en fonction des revenus de la famille et du nombre de parts fiscales du foyer figurant sur l'avis d'imposition ou de non imposition.

Modalités du calcul du Quotient Familial

Prendre le 1/12^{ème} des ressources imposables de l'année (ligne 25 de l'avis d'imposition) puis diviser ce total par le nombre de parts.

Calcul du nombre de parts

Couple ou personne isolée = 2

1^{er} enfant à charge = 0,5

2^{ème} enfant à charge = 0,5

3^{ème} enfant à charge = 1

Par enfant supplémentaire ou par enfant handicapé = + 0,5

Réductions

- 2^{ème} discipline instrumentale supplémentaire : paiement de 80% du tarif de base
- À partir de la 3^{ème} discipline instrumentale supplémentaire : paiement de 60% du tarif de base
- 2^{ème} pratique collective seule supplémentaire : paiement de 80% du tarif de base
- 3^{ème} pratique collective seule supplémentaire : paiement de 60% du tarif de base
- Les réductions des droits annuels d'inscriptions s'appliquent en fonction de l'âge des enfants.
- Pour le 2^{ème} enfant : paiement de 80% du tarif de base
- Pour le 3^{ème} enfant : paiement de 30% du tarif de base
- À compter du 4^{ème} enfant : gratuit

L'inscription simultanée d'un élève dans chacune des écoles municipales d'art et de musique ouvre droit à 10% de réduction sur le coût total de chacune des inscriptions.

École Municipale de Musique
3 rue Croix-de-Fer - 18200 Saint-Amand-Montrond
tél : 02 48 96 43 78 - mail : ecole.musique@ville-saint-amand-montrond.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat :

lundi, mardi, mercredi, jeudi : 9h-12h, 14h-18h / vendredi 9h-12h

